



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réouverture des cabinets dentaires le 11 mai après 2 mois de confinement difficiles pour la profession

Paris, le 27 avril 2020

C'est avec soulagement et impatience que les chirurgiens-dentistes vont reprendre leur activité le 11 mai prochain après deux mois de fermeture.

La sortie du confinement est un challenge pour un grand nombre de praticiens qui devront mettre en place une organisation des soins dans des conditions sanitaires particulièrement élevées pour répondre aux attentes de leurs patients et de leurs salariés.

Les épidémies précédentes (VIH, hépatites, ...) ont obligé depuis de nombreuses années la profession à pratiquer son exercice dans un environnement ultra-protégé. Aujourd'hui, les industriels du secteur se sont engagés à fournir pour le 11 mai des masques pour l'ensemble des chirurgiens-dentistes. Les praticiens pourront se fournir directement, en quantité raisonnable, auprès de leurs fournisseurs habituels. Il reste encore une incertitude sur l'approvisionnement suffisant en matériels de protection individuelle (EPI) pour la réouverture. Dans tous les cas, les prix seront plus élevés mais les industriels ont assuré qu'ils baisseraient progressivement.

Les deux derniers mois ont été éprouvants pour la profession dentaire. Tous les chirurgiens-dentistes se sont subitement retrouvés sans revenus. Nous avons obtenu de notre caisse de retraite et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des aides pour permettre aux professionnels du secteur de pouvoir survivre. Ces aides ne sont toujours pas arrivées mais nous espérons qu'elles ne tarderont pas. 35% des chirurgiens-dentistes sont éligibles au Fonds de Solidarité. Les compagnies d'assurance n'ont fait aucun geste pour la profession. Nous sommes toujours déterminés à pousser les assureurs à apporter leur contribution à la profession.

Les oublis successifs et récurrents de la profession par les autorités ont renforcé le sentiment de colère et de désarroi de professionnels de santé qui se sentent déconsidérés. Ils sont la plupart du temps exclus des personnels pouvant bénéficier de matériels sanitaires de protection délivrés par différents canaux officiels.

De ce fait, la profession dentaire et leurs représentants se sont organisés dès le début du confinement pour structurer les soins d'urgence, s'approvisionner en masques et EPI, et obtenir des aides. Aujourd'hui, l'Union Dentaire, le Conseil de l'Ordre, l'Association dentaire française et d'autres syndicats du secteur ont mis en place un plan de reprise de l'activité détaillé pour que les cabinets dentaires puissent rouvrir dans les conditions sanitaires requises à partir du 11 mai.

A propos de l'Union Dentaire

Syndicat de chirurgiens-dentistes régi par la loi du 21 mars 1884 | Membre fondateur de l'ADF | Membre fondateur de l'UNAPL

Depuis 60 ans, l'Union Dentaire se bat pour penser et agir en faveur de l'avenir de la profession de chirurgiens-dentistes en France. Présente localement auprès de ses adhérents et des praticiens en général, l'Union Dentaire est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession de chirurgien-dentiste.

Contact

14, rue Etex, 75018 PARIS | Tél. 06 72 65 05 15 | E-mail : c.neveu@union-dentaire.com